

## Lescure-d'Albigeois

### Conseil municipal

# Le CMGA et le maire à propos du linky

Dans la continuité de l'opposition des 43 membres du CMGA (voir précédente édition), M. Salabert avait proposé de répondre aux questions sur le linky en cours de déploiement en invitant une délégation du CMGA, présidée par Jean Cazelles, le 28 décembre dernier.

Son adjoint, M. Intrans et une dizaine de personnes du CMGA étaient présents. Toutes sortes de questions ont pu être posées et voici en résumé les positions et les faits établis.

La gestion (propriété, responsabilité) des compteurs électriques a été donnée au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn comme indiqué par M. Salabert qui a ajouté que la Mairie de Lescure n'ayant pas les compétences pour gérer le réseau électrique, elle fait confiance au gestionnaire du réseau historique : ENEDIS pour tous les aspects techniques et juridiques. Cependant, il y a possibilité pour un propriétaire de s'opposer à la pose de ces nouveaux compteurs (<http://mediascitoyens-diois.info/2017/11/44274/>). Lorsque le compteur est dans l'habitation, il est facile de ne pas laisser entrer le technicien, par contre avec un compteur qui se trouve sur la voie publique, la pose forcée est souvent faite par le sous-traitant

d'ENEDIS car il est directement intéressé à la quantité de compteurs posés.

Le CMGA pointe alors que l'effet des ondes ne pourra être perçu que dans le temps et que des personnes se découvrant électro-sensibles n'auront d'autre recours que de s'affronter à ENEDIS. M. Salabert en convient mais admet qu'il pourra appuyer les demandes justifiées.

Pour ce qui est des normes de construction rien n'est prévu aujourd'hui pour demander l'utilisation de câbles blindés. Le propriétaire devra se prémunir...

M. Salabert rappelle qu'il s'agit d'une directive européenne qui devrait permettre d'économiser l'énergie en temps réel car elle reste difficile à stocker. Nous lui faisons remarquer que l'Allemagne a décidé de déployer ces compteurs uniquement pour les professionnels et gros consommateurs d'électricité car il n'y a aucun avantage pour le consommateur courant (<https://www.lemoniteur.fr/article/l-alle-magne-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>).

**Jean Cazelles (adhérent actif du CMGA)**

Contact CMGA pour se défendre du Linky : 09 50 87 09 59 ou [pas-de-linky-ici.fr](http://pas-de-linky-ici.fr)